

4.—Nous recommandons aussi des remerciements à MM. Winne et Peavey, de l'Hôtel Albion, pour la courtoisie qu'ils ont montré aux délégués étrangers.

5.—Que ce Congrès vote aussi les remerciements sincères aux officiers sortant de charge pour la manière impartiale dont ils ont remplis leurs devoirs durant l'année expirant.

Respectueusement soumis,

T. MCGUIRE,
R. GLOCKLING,
ED. JACKSON.

Le Congrès reprend la considération des résolutions soumises par le comité sur les ordres du jour et les résolutions.

Proposé par M. Glockling, secondé par M. Banton, et résolu :

Qu'il devrait être pourvu dans l'acte des manufactures d'Ontario, à ce que les règlements faits par les patrons pour la gouverne de leurs employés, devront être d'abord soumis au procureur-général, afin qu'on y voie que ces règlements sont conformes à la loi.

Proposé par M. Aug. Charest, secondé par M. Drolet, et résolu :

Que l'article 3024 de la loi des manufactures soit amendée de manière à ce que les mots "autant que possible" soient remplacés par ces mots : "qu'il soit obligatoire d'avoir des appareils protecteurs afin d'éviter les accidents dans les manufactures."

Proposé par M. Charest, secondé par M. Blondin, et résolu :

Que l'acte des manufactures soit amendé de manière à donner plus de pouvoir à l'inspecteur des manufactures, à propos des enfants travaillant dans les manufactures lorsque doute pourrait exister que ces enfants n'ont pas atteint l'âge de 14 ans, et qu'à l'avenir l'extrait, ou certificat de naissance, ou une déposition assermentée soit par les tuteurs ou parents, soit gardé en filé dans ces manufactures afin de faire disparaître toute possibilité de faux rapports par des parents qui n'ont pas atteint l'âge fixé par la loi.

Proposé par M. Bouchard, secondé par M. Jobin, et résolu :

Que demande soit faite à la Législature de la Province de Québec, de rendre plus facile l'incorporation des unions ouvrières et bienveillantes.

Proposé par M. Drolet, secondé par M. Warren, et résolu :

Que les gouvernements provinciaux soient priés de nommer des inspecteurs des travaux et appareils d'électricités.

Proposé par M. Devers, secondé par M. Callaghan, et résolu :

Que ce Congrès apprend avec regret que les devoirs de l'inspecteur des appareils pour le chargement des navires ont été négligés, au grand danger de la vie des ouvriers, et que nous demandons la nomination immédiate d'hommes compétents qui consacreront tout leur temps à cette charge, et que cette résolution soit remise au Comité Exécutif pour qu'il agisse en conséquence.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Glockling, et résolu :

Que dans l'opinion de ce Congrès, une marque devrait être mise sur toutes les marchandises fabriquées par des hommes des unions, afin de permettre au public de distinguer entre ces marchandises et celles qui sont faites par des hommes n'appartenant pas à l'union ou par des détenus, et que cette distinction serait dans l'intérêt des ouvriers organisés.

Proposé par M. Keys, secondé par M. Darlington, et résolu :

Que le Comité Exécutif pour la Province de Québec reçoive instruction de s'adresser au gouvernement pour faire adopter le bill présenté à la dernière session de la Législature de Québec par M. Stephens, abolissant la saisie des gages, vu que cela tendrait à la suppression du système de vente à crédit.

Proposé par M. Jobin, secondé par M. Schyrburt, et résolu :

Que le gouvernement provincial de Québec soit prié de déclaré illégal le système des sous-contrats.

Proposé par M. Darlington, secondé par M. Snow, et résolu :

Que ce Congrès s'adresse à la Législature de Québec pour obtenir une loi abolissant les baux de logements moindre que \$150 par an, et que contrat à l'encontre soit déclaré nul.

Proposé par M. Rodier, secondé par M. Lepage, et résolu :

Que le gouvernement de Québec soit prié d'adopter un système d'éducation gratuite et obligatoire.

Propos
Que tous
vernement soit
et d'établir l'é

Le vote

Propos

Que le m

L'amer

adoptée.

Propos

Que dema
un inspecteur
vriers, dans le

Propos

Que ce Co
et serviteurs, t
tron brutal de

Propos

Que la lég
\$200 dans les v

Propos

Considéra
dérant que le g
fédéral d'émett
révoquer les ch

Propos

Considéra
des petits négoc
gent, afin de pe
beaucoup plus

Propos

Que le Co
fédéral l'oppo
mande des gra
engerber, le fil

Propos

Que ce Co

L'amer

Propos

Que nous

Propos

Que ce Co
en fer-blanc d
subventions d

Propos

Que le go
de paver leurs
leurs, tel pava

Propos

Attendu
à améliorer le

Attendu

dents sont rest

Résolu, qu

sente, à comba

rendre justice.

En tern

Résolutions